

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 décembre 2023 à 18 h 00 SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13

Étaient présents : DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PHILIPPE Magalie, LOCUFIER Isabelle, DUCCESCHI Patrick, DUFOUR Daniel, PIROTE Lauriane, ANSART Rénald, MANET Maxime, MASCAUX Tatiana, ROYE Hervé, CHARLEZ Emmanuelle, LEMAIRE Bruno.

Était excusé : USAI Thierry (procuration à PHILIPPE Magalie)

Était absent : MICHEL Nathalie

Secrétaire de la séance : SALLIO Michel

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

Point ajouté :

Convention de Prestation chômage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
Adopté à l'unanimité.

VIREMENTS DE CREDITS – BP 2023

M. le Maire présente à l'assemblée un projet d'achat d'un bungalow pour accueillir les boulistes de l'association 13 Zéro pour un montant de 6 684 € TTC.

Afin de pouvoir payer ce matériel, un virement de crédit est nécessaire à l'opération 197 – « Matériel Voirie » comme suit :

Imputation	Crédits à ouvrir	Imputation	Crédits à réduire	Motif
Op.197 Matériel Voirie	+ 2 025 €	Op.183 Réserves foncières	- 2 025 €	Ajustement pour l'achat

Après délibération, le Conseil municipal a voté :

Pour : 3

Contre : 1

Abstention : 10

Adopté à la majorité des votants.

LOGEMENT DE FONCTION au 12 rue des Chasse-Marée

Mise aux normes - Transformations, adaptation

Etude de prix – Recherche de financements

Après discussion, les conseillers n'ont pas donné suite à ce projet dans l'immédiat.

AMENAGEMENT du lieu-dit « Le Coron », rue de l'Égalité

M. le Maire rappelle aux élus le projet d'aménagement de cet espace vert en précisant le coût prévisionnel d'environ 400 000 € HT et précise que les dossiers de financement seront déposés au département, à la région et à l'état au début d'année 2024. Le plan d'aménagement sera joint à ce compte-rendu selon le souhait des élus.

PRESTATION CHOMAGE DU CDG – CONVENTION

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord en date du 15 avril 2021 relative à la mise en place d'une prestation chômage pour les collectivités du Département du Nord,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'adhésion à la prestation chômage du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.